

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À LA PUBLICATION OU À LA DISTRIBUTION, DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT ÉTAT OU JURIDICTION OÙ SA DIFFUSION SERAIT CONTRAIRE À LA LOI.

10 décembre 2012

KBC annonce la réussite d'un placement d'actions nouvelles ordinaires

- **KBC Groupe SA (“KBC” ou la “Société”)** annonce la réussite d'un placement de **58 835 294** d'actions ordinaires au prix de **21,25 €** par action, générant un produit brut en espèces de **1 250 250 000 €**.
- L'offre comprenait approximativement **35,8 millions** d'actions nouvelles qui seront cotées le **13 décembre 2012** et **23 millions** d'actions nouvelles nominatives qui seront échangées par un actionnaire de référence (M.R.B.B. CVBA) contre des actions ordinaires existantes. L'objectif est que les actions nouvelles nominatives soient cotées à l'Assemblée annuelle des actionnaires en avril 2013.

1. Détails de l'offre

À la suite de l'augmentation de capital, le capital actions émis de KBC Groupe SA se composera de 1 250 250 000 € représentés par 58 835 294 actions sans valeur nominale.

KBC et certains de ses actionnaires de référence ont accepté une période de blocage de six mois, moyennant certaines exceptions d'usage et la constitution d'un gage pour certains financements.

Le règlement est prévu pour le 13 décembre 2012.

Johan Thijs, CEO de KBC Groupe, a commenté l'annonce d'aujourd'hui en ces termes : *"L'émission de ce jour a été très bien accueillie par le marché. Nous sommes très satisfaits du succès de la transaction. Comme ce fut le cas il y a quelques semaines pour la transaction réussie sur les obligations garanties, nous sommes parvenus à faire le book building en un très court laps de temps et nous avons constaté un sain appétit de différents types d'investisseurs institutionnels. De plus, les actions nouvelles sont émises à 21,25 EUR, ce qui représente une décote de seulement 9,5% par rapport au cours de clôture de vendredi*

dernier (23,47 EUR). C'est une preuve évidente de la confiance que les investisseurs institutionnels placent dans les facteurs fondamentaux de KBC et dans son modèle de bancassurance. Cela confirme notre position parmi les institutions financières européennes rentables les plus liquides et les mieux capitalisées."

Contacts :

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC Groupe.

Tél.: +32 2 429 40 51, courriel: wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Groupe / Porte-parole KBC Groupe

Tél. : +32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Disclaimer

« Cette annonce est faite à titre d'information et n'est pas destinée à constituer, et ne doit pas être interprétée comme, une offre de vente ou une sollicitation d'acheter ou de souscrire à des titres, et l'offre d'actions KBC Groupe ne constitue une offre au public dans aucune juridiction, en ce compris en Belgique. Une offre publique de titres doit être faite au moyen d'un prospectus contenant des informations détaillées à propos de KBC Groupe, y compris des états financiers. Conformément à la Directive Prospectus (2003/71/CE, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE), un prospectus n'est pas requis pour l'émission des titres décrits dans cette communication. Un prospectus ne sera pas publié dans le cadre de la constitution du livre d'ordres (*bookbuild*).

Cette communication ne peut être transmise dans les Etats membres de l'Espace économique européen qu'aux personnes visées par l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus 2003/71/CE, telle que modifiée par la directive 2010/73/UE et au Royaume-Uni uniquement aux professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance »), aux personnes relevant de l'article 49(2), (a) à (d) de l'Ordonnance (entreprises à fort potentiel économique, associations non-constituées en société, etc.) et aux autres personnes auxquelles elle peut être légalement transmise (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Les informations concernant l'opération énoncées dans le présent communiqué ne peuvent pas être utilisées ou invoquées par des personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué se rapporte est disponible uniquement aux Personnes Concernées et ne sera proposé qu'aux Personnes Concernées.

Ce communiqué ne peut pas être publié ou distribué, directement ou indirectement, aux ou à l'intérieur des Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou tout autre Etat ou territoire dans lequel un tel acte serait illégal. La distribution de ce communiqué peut être limitée par la loi dans certaines juridictions et les personnes entrant en possession de tout document ou autre information visée dans ce communiqué doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Tout manquement au respect de ces restrictions peut constituer une violation de la législation sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, ainsi que des affirmations orales qui pourraient être faites par KBC Groupe ou par ses dirigeants, administrateurs ou employés agissant pour leur compte, au sujet de cette opération, constituent ou sont basées sur des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont précédées, suivies ou comprennent les mots « peut », « fera », « devrait », « prévoit », « envisage », « vise à », « planifie », « projette », « estime », « anticipe », « croit », « espère », « pourrait », « est supposé » ou des expressions similaires. Ces déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle de KBC Groupe, ce qui peut impliquer que les résultats réels de KBC Groupe peuvent différer sensiblement des résultats passés ou des résultats futurs exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date où elles sont faites. KBC Groupe ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à publier des révisions de ces déclarations prospectives afin de refléter des événements ou circonstances intervenues après la date de cette déclaration ou afin de prendre en compte toute modification des attentes de KBC Groupe à cet égard.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'acheter les titres de KBC Groupe. Il ne peut non plus y avoir de vente de titres dans un pays où une telle offre, sollicitation ou vente n'est pas autorisée ou à toute personne ou entité à laquelle il est illégal de faire une telle offre, sollicitation ou vente. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation est illégale.

Les titres mentionnés dans cette communication n'ont pas été et ne seront pas enregistrés sous le United States Securities Act de 1933 (le « Securities Act ») ou auprès d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières de tout Etat ou autre juridiction des Etats-Unis et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis, sauf en vertu d'un enregistrement conformément au Securities Act ou d'une exemption aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique des titres aux Etats-Unis.

J.P. Morgan Securities plc agit exclusivement pour KBC Groupe et pour personne d'autre dans le cadre de la constitution du livre d'ordres (*bookbuild*). J.P. Morgan Securities plc ne considérera aucune autre personne (qu'elle soit ou non destinataire de ce communiqué) comme un client pour la constitution du livre d'ordres et ne sera pas responsable envers quiconque autre que KBC Groupe pour assurer les protections octroyées à ses clients, ni pour les conseils donnés en rapport avec la constitution du livre d'ordres ou toute autre opération, question ou arrangement visé dans ce communiqué. »

KBC Groupe SA
Av. du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
Directeur
Communication Groupe et Service
Presse/Porte-parole
Tél. : 02 429 85 45

Service Presse
Tél. : 02 429 65 01
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

*** Le présent communiqué contient des informations soumises à la législation européenne en matière de transparence des entreprises cotées.**

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur le site www.kbc.com ou sur simple demande adressée par courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur
www.twitter.com/kbc_group

